

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°2024351CS0424

Comité Syndical du 16 décembre 2024

Date de convocation : 2 décembre 2024
Date d'affichage : 18 décembre 2024

OBJET : Résultat de l'appel à manifestation d'intérêts pour le déploiement d'IRVE sur le domaine public des membres du SDEG 16 par et pour le compte d'un opérateur privé.

L'an deux mille vingt-quatre, le seize du mois de décembre à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'Espace Paul Dambier, rue des Bouvreuils à Champniers, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Nombre total de délégués :	74
Quorum :	38
Nombre de délégués présents au moment du vote :	52
Nombre de procurations au moment du vote :	2

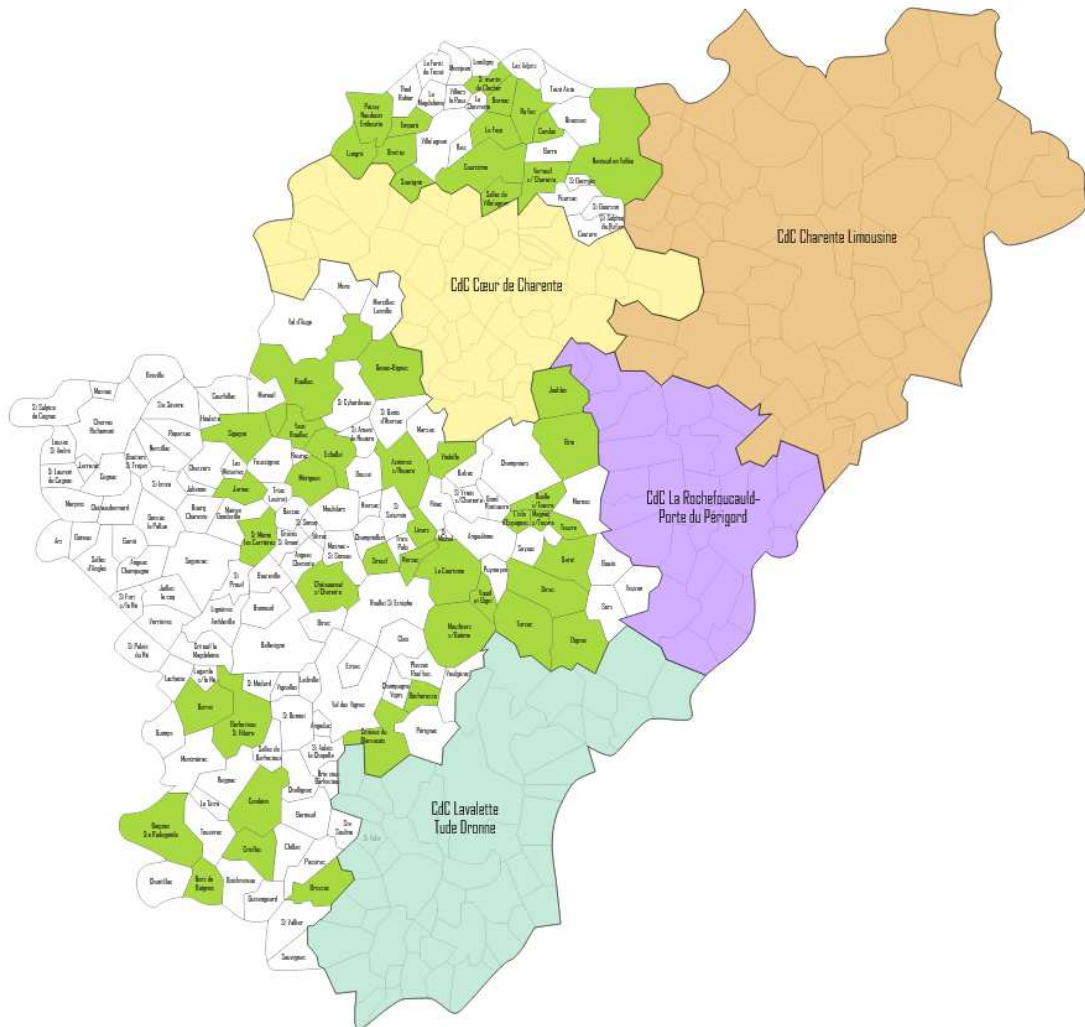
Le Président demande à Madame Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Laure GAUTHIER expose :

- Tout d'abord, concernant le contexte :

Le SDEG 16 s'est vu transférer la compétence infrastructures de charge pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE) par :

- **4 Communautés de communes (représentant au total 185 communes)**
- **et 50 communes.**



- Qu'il est de l'intérêt du SDEG 16 et de ses membres de formaliser cette initiative privée de développement, par et pour le compte d'un opérateur privé, de projets d'IRVE qui requiert l'occupation du domaine public des membres du SDEG 16 concernés (communes urbaines).

- Qu'un candidat a postulé à cet AMI :

DEBELEC - Filiale du Groupe COMELEC

2682 boulevard François-Xavier Fafeur 11000 CARCASSONNE

Tél : 04 68 25 38 79 - debelec@groupe-comelec.com - www.groupe-comelec.com

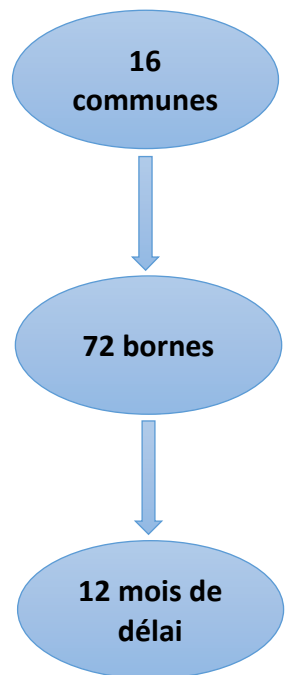
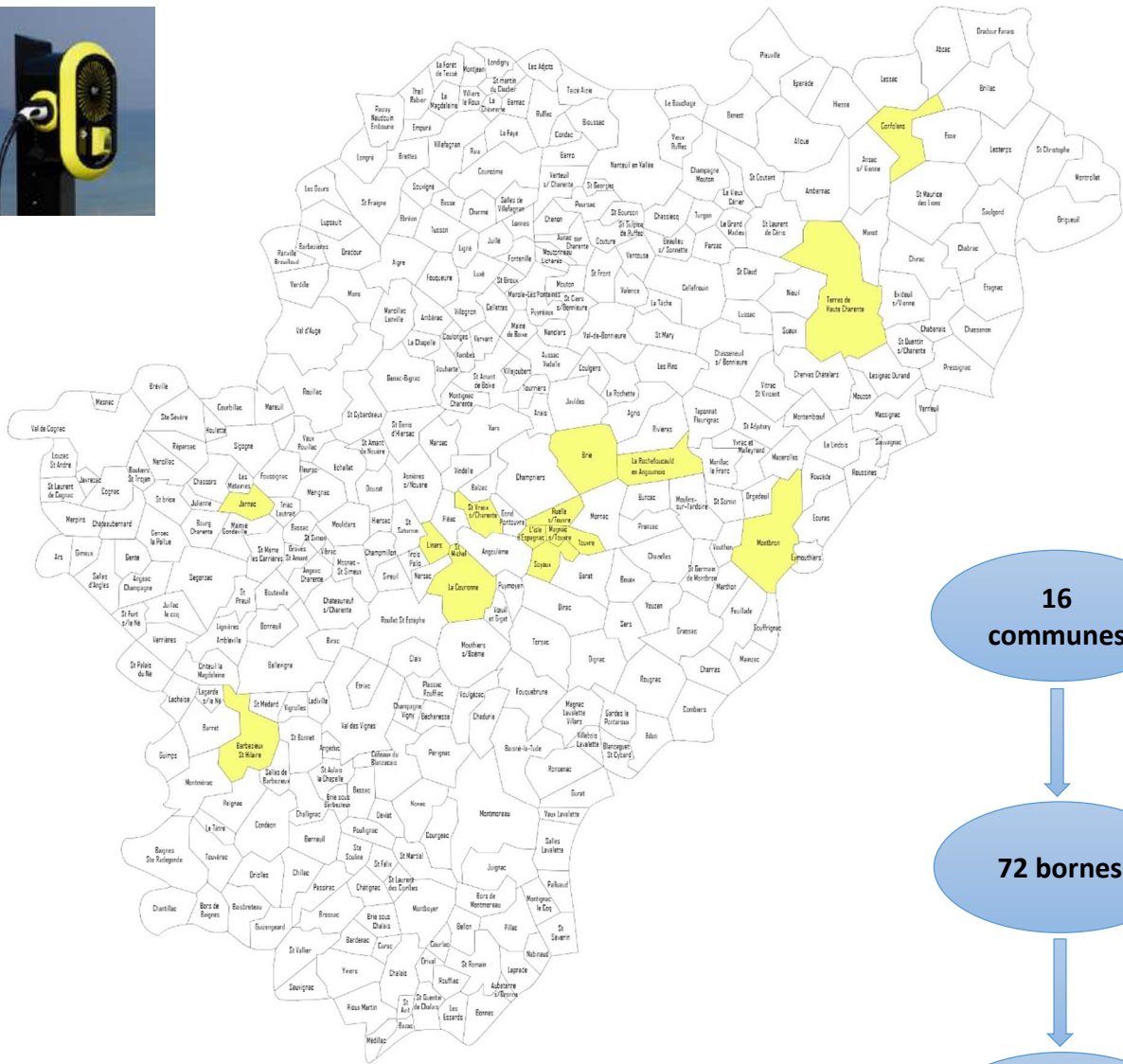
Siret n° 39003683800105 RCS de Carcassonne

- Que sa proposition est la suivante :

- Installation de 72 bornes (144 points de charge) sur 16 communes
- Délai total des travaux : 12 mois
- Technologie de la borne :
 - o 22 kW AC
 - o Accès à la charge :
 - Ecran tactile - 20 langues différentes
 - Pas d'abonnement nécessaire
 - Paiement par carte bancaire sans contact ou carte d'autres opérateurs de mobilité
 - Borne accessible aux personnes à mobilité réduite
 - Prix de la charge : 0,49 €/ kWh
 - o Taux de disponibilité prévu de 98%, (maximum 3 bornes hors service simultanément)
- Convention d'occupation du domaine public :
 - o Durée : 15 ans
 - o Redevance :
 - Part fixe : 100 € / an / borne
 - Part variable : 5% du chiffre d'affaires annuel après déduction des coûts d'électricité.
- Coût des travaux :
 - o Prise en charge financière intégrale par le candidat.
 - o Aucun reste à charge pour la collectivité.

- Que le modèle de borne proposé est le suivant :





Communes	Nombre de bornes
BARBEZIEUX-SAINT HILAIRE	5
BRIE	1
CONFOLENS	3
LA COURONNE	1
L'ISLE D'ESPAGNAC	15
JARNAC	3
LINARS	3

MAGNAC SUR TOUVRE	1
MONTBRON	1
LA ROCHEFOUCAULD EN ANGOUMOIS	6
RUELLE SUR TOUVRE	3
SAINT MICHEL	3
SAINT YRIEIX SUR CHARENTE	12
SOYAUX	9
TERRES DE HAUTE CHARENTE	5
TOUVRE	1

! certaines bornes sont situées sur le territoire communautaire de Grand Angoulême

Ville	Libellé	Adresse	Proposition Comelec
BARBEZIEUX-SAINT HILAIRE	A proximité du lycée Elie Vinet	7 avenue Pierre Mendes France	2
BARBEZIEUX-SAINT HILAIRE	Aire de covoiturage avenue Félix Gaillard	Avenue Félix Gaillard Barbezieux	2
BARBEZIEUX-SAINT HILAIRE	EPHAD	EPHAD	1
BRIE	Le Bourg	Place	1
CONFOLENS	Allée de Blossac	Allée de Blossac	1
CONFOLENS	Parking ancien Tribunal	8 rue font des jardins	2
JARNAC	Gendarmerie, place Arnaud Beltrame	24 rue Dogliani	1
JARNAC	Place Charles de Gaulle	Place Charles de Gaulle	2
LA COURONNE	Place du champ de foire	Rue du champ de foire	1
LA ROCHEFOUCAULD EN ANGOUMOIS	Centre Hospitalier personnel visiteurs	Centre Hospitalier	2
LA ROCHEFOUCAULD EN ANGOUMOIS	Gare et centre sportif	Espace la Tardoire	3
LA ROCHEFOUCAULD EN ANGOUMOIS	Place du champ de foire	Parking	1
LINARS	Parking de la Mairie	6 Rue de la Mairie	1
LINARS	Parking de l'église	Parking de l'église	2
L'ISLE D'ESPAGNAC	Centre bourg	Place François Mitterrand	2
L'ISLE D'ESPAGNAC	Complexe sportif	Rue Jules Ferry	1
L'ISLE D'ESPAGNAC	ZI3 - centre de formation CCI	146 boulevard Salvador Allende	4
L'ISLE D'ESPAGNAC	EPHAD	Boulevard Marguerite de Valois	1
L'ISLE D'ESPAGNAC	Parking relais ZI 3 Bastié	146 boulevard Salvador Allende	1
L'ISLE D'ESPAGNAC	Salle spectacle Carat	37 avenue Jean Mermoz	3
L'ISLE D'ESPAGNAC	Parking relais parc des expositions	54 avenue Jean Mermoz	3
MAGNAC SUR TOUVRE	Mairie	Place Bockhorn	1
MONTBRON	Maison santé	3 route des Quériats	1
RUELLE SUR TOUVRE	Place Saint Jacques	Place Saint Jacques	1
RUELLE SUR TOUVRE	Parking de la gare	Place de la Gare	1
RUELLE SUR TOUVRE	Crèche	251 avenue Jacqueline Auriol	1
SAINT MICHEL	Parking relais Girac	D1000	2
SAINT MICHEL	Parking	39-44 D 699	1
SAINT YRIEIX SUR CHARENTE	Les Berneries	Allée Léo Lagrange	1
SAINT YRIEIX SUR CHARENTE	Nautilus	189 Rue des Mesniers	4

SAINT YRIEIX SUR CHARENTE	Parking Jean jaures	Aire Jaurès - Les Planes	1
SAINT YRIEIX SUR CHARENTE	Plan d'eau	Rue du plan d'eau	4
SAINT YRIEIX SUR CHARENTE	Place avenue de l'Union	Place avenue de l'Union	1
SAINT YRIEIX SUR CHARENTE	Salle des fêtes La Combe	152 Rue Jean et Constant Priolaud	1
SOYAUX	Lycée Grégoire	Rue d'Epagnac	2
SOYAUX	PAM	Boulevard Léon Blum	2
SOYAUX	Place de l'Octroi	Place de l'Octroi	2
SOYAUX	SOELYS	Place Rousseau	1
SOYAUX	Stades	Avenue du Pétureau	2
TERRES DE HAUTE CHARENTE	Place de la Mairie	Place de la Mairie (La Péruse)	1
TERRES DE HAUTE CHARENTE	Halle des Sports	Rue du 8 mai	2
TERRES DE HAUTE CHARENTE	Plan d'eau	Pres de Peyras	2
TOUVRE	Zone de la Sablière - QUAI 55	Zone de la Sablière	1
			72

Quelques références de Comelec



Après en avoir débattu, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

**54 voix pour
0 voix contre
0 abstention**

- **Prend** acte du résultat de l'appel à manifestation d'intentions organisé à la suite de la délibération du 17 juin 2024 susvisée,
- **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.